

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-
GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL
-

- DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE -

ANNEE 1966 - N° 337 /PR.CH.

Décret portant Nomination et Promotion,
à titre étranger, dans l'Ordre National
du Dahomey - (Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21
Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre National du
Dahomey ;
VU le Décret n° 124/PR-SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination du Grand Chance-
lier de l'Ordre National du Dahomey ;
VU le Décret n° 124/PR-SGG du 11 Mars 1966 portant Nomination des Membres du
Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme
du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Est nommé et élevé, à titre étranger, dans l'Ordre National du
Dahomey à la Dignité de Grand Officier pour prendre rang du 1er Mai 1965

Son Eminence le Cardinal Paul ZOUNGRANA, Archevêque de Ouagadougou
né le 3 Septembre 1917 à Ouagadougou (République de Haute-Volta)

Article 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey -

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

Fait à COTONOU, le 30 AOUT 1966

M.S.COULIBALY.

Général Christophe SOGLO.

AMPLIATIONS

PR..... 4
Ministères..... 11
SGG..... 4
DAISD..... 4

Grande Chancellerie..... 15
Intéressé..... 1
JORD..... 1